

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME I.

V. 7-8
1851-52



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

RESTITUTION

A GUILLAUME DE GENÈP, ARCHEVÊQUE DE COLOGNE (1349-1363),

D'UN QUART DE FLORIN D'OR AU TYPE DE FLORENCE,

ATTRIBUÉ PAR M. LELEWEL A GUILLAUME D'AUXONNE, ÉVÊQUE DE CAMBRAI
(1336-1342).

PL. VIII, FIG. 5 ET 4.

Lorsqu'en 1855 M. Lelewel publia son célèbre ouvrage sur la numismatique du moyen âge, il fit tirer à part, au nombre de cent exemplaires, la partie relative à la monnaie des Pays-Bas, et enrichit cet opuscule de deux nouvelles planches et de quelques notes supplémentaires. Le n° 70 de la première de ces deux planches représente un quart de florin d'or au type de Florence, ainsi décrit par l'illustre savant dans le texte (page 8, note supplémentaire à la page 57) :

« *Florin d'or.* — Je ne me propose pas d'entrer dans ce
« hors-d'œuvre de mes recherches; mais en signalant les
« florins du roi Jean, j'indiquerai une curiosité extraordi-
« naire pour les amateurs; c'est un quart de florin d'or. Cette
« petite pièce appartient à M. Ducas, qui me la communi-
« qua. Elle offre près de la tête du St-Jean-Baptiste une
« petite marque et autour de la fleur : *Wilhamepus*, le
« nom de l'évêque Guillaume. Le chapitre et les évêques de
« Cambrai frappèrent les florins d'or anonymes, et j'attri-

« bue, à coup sûr, ce quart de florin d'or à l'évêque de
« Cambrai, Guillaume d'Auxonne (1556-1542). »

L'exemplaire que M. Lelewel avait sous les yeux était d'assez belle conservation, comme on peut s'en assurer en regardant attentivement la planche; mais il paraît que la lettre comprise entre le pied du lis et l'e n'était pas très-distinctement marquée; c'est ce qui induit M. Lelewel en erreur. En effet, comme j'ai pu m'en convaincre par l'examen d'un très-bel exemplaire de cette petite monnaie tiré de la collection de mon père et figuré sous le n° 5 de la planche VIII, elle porte fort distinctement un R au lieu d'un M, et il faut lire : **WILLH²R-REPV^S**, ce qui signifie : *Wilhelmus, archiepiscopus*.

Le quart de florin ne peut donc appartenir à Cambrai, puisque le siège épiscopal de cette ville ne fut érigé en archevêché que par des bulles apostoliques de Paul IV, datées du 12 mai 1559, et de Pie IV, du 7 août 1561, notifiées au chapitre le 20 novembre de la même année, en vertu desquelles Maximilien de Bergues prit le titre d'archevêque; il faut, par conséquent, chercher un archevêque du nom de Guillaume, régnant vers le milieu du XIV^e siècle, pour le lui attribuer.

Observons que déjà, en 1792, le professeur Wallraf, en rédigeant le catalogue des monnaies des archevêques de Cologne du cabinet Von Merle (1), avait décrit cette pièce

(1) J. WALLRAF, *Beschreibung der Köllnischen Münzamlung des domherrn von Merte*. Kölln., 1792. In-8°.

Pendant que nous écrivons cet article nous apprenons que la riche collection de monnaies colonaises, formée au siècle dernier par le chevalier

sous le n° 1 de la page 166, en l'attribuant à Guillaume de Genep, qui occupa le siège archiepiscopal de cette ville de 1349 à 1363.

Cette attribution du savant allemand nous paraît incontestable, puisqu'en comparant le quart de florin d'or à un gros de Bonn de Guillaume de Genep, que nous publions sous le n° 4 de la planche VIII, d'après un exemplaire de parfaite conservation, se trouvant également dans la collection de mon père, nous remarquons que le différent monétaire de la pièce d'or, savoir, la tenaille ou pincette, placée à côté de la tête du saint Jean-Baptiste, se retrouve dans les armoiries de la famille de Genep, que l'on voit figurées aux pieds de l'archevêque, sur le gros de Bonn.

La monnaie attribuée par M. Lelewel à Cambrai appartient donc à un Guillaume de Genep, et comme nous ne trouvons d'archevêque de ce nom ni à Trèves, ni à Mayence, ni à Reims, ni à Arles, nous en concluons qu'il ne peut appartenir qu'à ce Guillaume de Genep qui fut archevêque de Cologne. Remarquons, en outre : 1° que, sur les deux pièces publiées, le mot *archiepiſcopus* est abrégé de la même manière : *arepus*; 2° que, sur presque toutes les monnaies de Cologne, de cette époque, il se trouve écrit : *areps* ou *arepus* (au nominatif), ou *arepi* (avec *moneta*).

Ainsi toute incertitude cessera à l'égard de ce petit aureus, et les amateurs qui font la collection des monnaies cambraisiennes devront l'exclure de leur suite.

Gand, 5 mars 1851.

C.-A. SERRURE, fils.

Von Merle, vient d'être acquise par S. E. le conseiller d'État J. de Reichel, à Saint-Petersbourg.

